

ANNEE 1968

LE PRESIDENT DE LA REPUBLIQUE,

- VU la Proclamation du 17 décembre 1967 ;
- VU la Loi N°64-34 du 12 décembre 1964, fixant la liste des hauts fonctionnaires de l'Etat dont la nomination est faite par le Président de la République, le Conseil des Ministres étant obligatoirement entendu ;
- VU le Décret N°22/PR du 30 janvier 1968, portant formation du Gouvernement Provisoire ;
- VU le Décret N°441/PR-SGG du 22 décembre 1967, déterminant les services rattachés à la Présidence de la République et fixant les attributions des membres du Gouvernement ;
- VU le Décret N°132/PC-SGG du 11 août 1964, portant organisation, fonctionnement et attributions de l'Inspection Commune des Affaires Administratives du Dahomey ;
- VU le Décret N°135/PR du 14 mars 1966, portant nomination de Mr Max Albert MIGAN en qualité d'Adjoint à l'Inspecteur des Affaires Administratives ;
- VU le Décret N°44/PR-SGG du 17 février 1967, portant nomination d'un Inspecteur Général des Affaires Administratives ;
- VU le message téléphoné N°9/CGP/Cab du 19 janvier 1968 du Chef du Gouvernement Provisoire ;
- VU les nécessités de service ;

Le Conseil des Ministres entendu,

D E C R E T E :

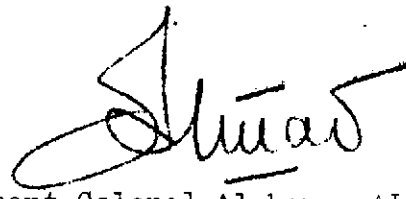
Article 1er - Est et demeure rapporté le décret N°44/PR-SGG du 17 février 1967 susvisé.

Article 2 - Mr Max Albert MIGAN, Administrateur, Adjoint à l'Inspecteur des Affaires Administratives, est nommé Inspecteur Général des Affaires Administratives par intérim.

Article 3 - Le présent décret qui a effet pour compter du 19 Janvier 1968, sera publié et communiqué partout où besoin sera.-

Fait à COTONOU, le 12 février 1968
par le Président de la République,

Le Chef du Gouvernement Provisoire,



Lieutenant-Colonel Alphonse ALLEY

Chef de Bataillon Maurice KOUANDETE

Ampliations : PR 4 - Ministères 9
CS 6 - SGG 4 - IAA 4 - Trésor 4 -
Gde Chanc 1 - DGAJL 2 - DP 2 -

Le Ministre des Finances, des
Affaires Economiques et du Plan